

Checklist Déménagement

Tout déménagement demande beaucoup de démarches administratives. Il faut avoir une vue d'ensemble. Avec notre checklist et nos conseils, pas de souci!

- Contrat de bail:** il régit les droits et obligations du bailleur et du locataire, la durée du bail, le montant de l'éventuelle caution ainsi que la répartition des coûts entre le loyer et les charges. Pour les moins de 18 ans, le contrat de bail doit aussi être signé par les parents. Avant de signer, il faut se renseigner sur le prix effectif du logement, charges comprises, ainsi que sur la consommation d'eau et d'électricité des précédents locataires. Il est aussi important de bien étudier les délais de résiliation, les clauses en petits caractères et le règlement intérieur.
- Etat des lieux d'entrée:** si le bailleur promet de faire installer bientôt une nouvelle cuisine sans augmenter le loyer, il faut par exemple lui demander de confirmer cette promesse par écrit.
- Procès-verbal de réception étendu:** si, une fois installé-e, on découvre d'autres dommages dans le logement, il faut envoyer un courrier recommandé à la régie dans les dix jours avec une liste complémentaire des défauts constatés.
- Rénovations:** si l'on souhaite repeindre les murs en couleur, rénover soi-même le logement ou y apporter des changements, on a besoin de l'accord (écrit) du bailleur. Sinon, il faudra rendre le logement dans son état initial le jour où l'on déménage.
- Assurance inventaire du ménage:** en cas de dommages par suite d'un incendie, d'un dégât des eaux, d'un cambriolage avec ou sans effraction, il faut faire appel à l'assurance inventaire du ménage.
- Responsabilité civile privée:** si, par exemple, on raye le parquet tout neuf lors de l'emménagement, l'assurance responsabilité civile privée prendra en charge les dommages. Elle interviendra même si l'on cause une inondation chez le voisin parce que l'on s'est endormi devant le téléviseur, pendant que l'on faisait couler le bain...
- Loyer:** pour régler le loyer, on a meilleur temps de faire un ordre permanent pour que le montant soit toujours versé au bailleur dans les délais.
- Internet / TV:** la livraison de la box TV et l'installation de la connexion WLAN peut prendre un certain temps. C'est pourquoi, il vaut mieux ne pas attendre pour souscrire un abonnement auprès d'un opérateur.
- Serafe:** chaque ménage doit payer la redevance de radio-télévision. Il n'y a pas besoin de s'inscrire, on reçoit automatiquement une facture chaque année.
- Ouverture d'un compte:** il est important d'avoir assez de réserves pour les frais réguliers mais aussi les imprévus. Le mieux est de déposer chaque mois un montant fixe sur un compte distinct pour ne pas être pris au dépourvu en cas de factures élevées du dentiste, des impôts ou encore pour les charges.
- Déclaration de départ / d'arrivée:** il faut passer personnellement au bureau communal de son ancien domicile pour déclarer le départ et pour recevoir l'acte d'origine qu'il faudra remettre, avec de nombreux documents, à la nouvelle commune.
- Changements d'adresse:** auprès de la caisse d'assurance maladie, de l'opérateur de téléphonie mobile, de la banque, de l'employeur etc. Il faut demander à la poste de faire suivre le courrier pendant un an à la nouvelle adresse.
- Association de locataires:** elle apportera de l'aide pour toute question liée au bail à loyer et fournira aussi les documents à compléter, par exemple, le contrat type adéquat en cas de sous-location.